



Distr. générale  
15 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## **Lettre datée du 13 novembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à la lettre datée du 23 octobre 2018, adressée par le Représentant permanent de l'Iraq, Mohammed Hussein Bahr Aluloom (voir [S/2018/927](#)), je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit.

Depuis plus de 30 ans, certaines parties du territoire iraquien servent de sanctuaire à des organisations terroristes, dont le Parti des travailleurs du Kurdistan, Daech et Al-Qaida.

Les terroristes se servent notamment du territoire iraquien pour recruter et former des militants, réunir des ressources financières et lancer des attaques systématiques à travers la frontière contre la Turquie.

Ces actes ont eu des conséquences humanitaires dévastatrices tant pour l'Iraq que les pays voisins.

Comme l'énoncent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, il est de la responsabilité des États Membres de se pencher sur les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme et d'empêcher les groupes terroristes de se servir de leur territoire comme sanctuaire.

En conséquence, et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à sa Constitution, les autorités iraquiennes doivent éliminer toute présence et activité du Parti des travailleurs du Kurdistan et d'autres organisations terroristes à l'intérieur des frontières. C'est l'unique moyen pour l'Iraq d'asseoir et d'exercer pleinement sa souveraineté sur son territoire.

Dans ce contexte, la Turquie exerce son droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et prend des mesures appropriées pour lutter contre le terrorisme, au titre de la responsabilité que lui confèrent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toute mesure prise par la Turquie à cette fin est conforme à l'ensemble des obligations découlant du droit international, et notamment du droit international humanitaire.

Dans le respect de ces règles, la Turquie continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger sa population contre les menaces et les attaques terroristes. Elle attend du nouveau Gouvernement iraquien qu'il élargisse et renforce la lutte contre le terrorisme.

Fervente défenseuse de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, la Turquie continuera de soutenir le Gouvernement



iraquien alors qu'il intensifie son action en vue de prévenir et de réprimer les actes de terrorisme et d'éliminer la présence terroriste sur son territoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**

---